

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2007 |

Faits et statistiques



IUEDgenève

**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

| Vol. 26 N° 1 |

---

# Table des matières

---

## Introduction :

Dans un monde en mutation, quel positionnement pour la coopération au développement ? XIII

## 1<sup>re</sup> partie: Faits

---

### 1. Politique extérieure

---

- 1.1. La Suisse et l'ONU 3
  - 1.1.1. Processus de réforme de l'ONU
  - 1.1.2. Politique suisse d'accueil d'organisations et de conférences internationales
  - 1.1.3. Candidatures suisses à des postes électifs au sein du système des Nations unies
  - 1.1.4. La Suisse et l'ONU : bilan 2005 et priorités 2006-2007
- 1.2. « Rapport Europe 2006 » 7
- 1.3. Autres sujets de la politique extérieure suisse 8
  - 1.3.1. Conférence annuelle des ambassadeurs (Berne, 21-24 août 2006)
  - 1.3.2. Politique extérieure suisse concernant les pays en développement

---

### 2. Coopération avec les pays en développement

---

- 2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE 11
  - 2.1.1. Promouvoir de bonnes pratiques institutionnelles pour une meilleure cohérence des politiques
  - 2.1.2. Centre de développement de l'OCDE
- 2.2. Volume de l'aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse 14
  - 2.2.1. Augmentation récente de l'APD des pays du CAD
  - 2.2.2. Nouvelle classification des pays bénéficiaires de l'APD et historique
  - 2.2.3. Volume de l'APD versée par la Suisse et évolution récente
  - 2.2.4. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée au développement fournie par la Suisse
- 2.3. Politique suisse de coopération au développement 21
  - 2.3.1. Vue d'ensemble des crédits-cadres pour la coopération au développement
  - 2.3.2. Rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats sur la conduite stratégique des activités de la DDC
  - 2.3.3. L'aide au continent africain
  - 2.3.4. L'aide budgétaire
  - 2.3.5. Document stratégique pour la lutte contre la corruption
  - 2.3.6. Thématiques annuelles la DDC : « Jeunesse et développement » et « Année des déserts »
  - 2.3.7. Conférence annuelle de la coopération au développement
- 2.4. Coopération bilatérale de la DDC en faveur des pays du Sud 29
  - 2.4.1. Pays et régions prioritaires
  - 2.4.2. Répartition géographique de l'aide bilatérale versée par la DDC

2.4.3. Domaines prioritaires de l'action de la DDC	
2.5. Mesures de politique économique et commerciale du SECO	30
2.6. Coopération multilatérale	31
<hr/>	
3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI	
<hr/>	
3.1. Nouvelle Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est	35
3.1.1. Le référendum et les campagnes liées à la votation populaire	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	37
3.2.1. Mémoire d'entente avec l'UE sur la contribution de la Suisse	
3.2.2. Débats au Parlement: la question du financement de la contribution suisse	
3.2.3. Prochaines étapes de la contribution à l'élargissement	
3.3. Aide à la transition des pays d'Europe de l'Est et de la CEI	39
3.3.1. Les secteurs et les pays d'intervention de la DDC et du SECO	
3.3.2. Conséquences de la contribution à l'élargissement sur l'aide traditionnelle	
<hr/>	
4. Aide humanitaire	
<hr/>	
4.1. Nouveau crédit-cadre pour l'aide humanitaire 2007-2011	43
4.1.1. Les défis de l'aide humanitaire	
4.1.2. Champs d'activité de l'aide humanitaire internationale de la Confédération	
4.1.3. Relations de la DDC avec d'autres offices de la Confédération	
4.1.4. Utilisation des moyens pour la période 2001-2005	
4.1.5. Allocation des moyens du nouveau crédit-cadre de l'aide humanitaire	
4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2005	48
4.2.1. Vue d'ensemble de l'aide humanitaire suisse en 2005 et de ses principaux partenaires	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2005	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2005 et 2006	51
4.3.1. Reconstruction suite au tsunami (dès janvier 2005)	
4.3.2. Crise humanitaire au Darfour (Soudan)	
4.3.3. Séisme au Pakistan et dans la région du Cachemire (octobre 2005)	
4.3.4. Séisme à Java (mai 2006)	
4.3.5. Conflit armé au Liban (été 2006)	
4.4. Activités de quelques acteurs de l'aide humanitaire	54
4.4.1. Journée annuelle de l'aide humanitaire 2006	
4.4.2. Les 60 ans de la Chaîne du bonheur	
4.4.3. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	
<hr/>	
5. Politique économique extérieure	
<hr/>	
5.1. Orientations de la politique économique extérieure	57
5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2006	
5.1.2. Promotion des exportations et des importations	
5.2. Accords économiques bilatéraux	59
5.2.1. Stratégie suisse en matière d'accords de libre-échange	

5.2.2. Accords de libre-échange	
5.2.3. Les pays en développement face aux accords de libre-échange	
5.2.4. Conventions de protection des investissements	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	64
5.3.1. La GRE en chiffres	
5.3.2. Création de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	
5.4. Contrôle des exportations et sanctions	67
5.4.1. Exportations de matériel de guerre	
5.4.2. Exportations de biens à double usage	
5.4.3. Politique de sanctions	
5.5. Révision de la Loi sur les brevets d'invention	69
<hr/>	
6. Commerce mondial	
<hr/>	
6.1. Evolution des relations commerciales	71
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région	
6.1.2. Commerce des textiles et des vêtements	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	74
6.2.1. Etat des négociations	
6.2.2. Les négociations en détail	
6.2.3. Débats en cours liés au développement	
6.2.4. Les perspectives	
6.3. Révision des préférences tarifaires	87
6.3.1. Les préférences tarifaires	
6.3.2. Révision de l'ordonnance	
<hr/>	
7. Relations financières internationales	
<hr/>	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	91
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Flux financiers Sud-Sud	
7.1.6. Pays en développement exportateurs de capitaux	
7.1.7. Mécanismes de financement innovants	
7.2. Endettement extérieur	101
7.2.1. Tendances	
7.2.2. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.3. Réaménagement de dettes publiques	
7.3. Institutions financières internationales	106
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	

<b>8. Place financière suisse</b>	
8.1. Place financière suisse et fuite des capitaux	115
8.1.1. Accord avec l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne	
8.2. Lutte contre le blanchiment	117
8.2.1. Activités du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	
8.2.2. Lutte contre le blanchiment – Suisse	
8.2.3. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.2.4. Un seul organisme de surveillance: l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	
8.3. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	123
8.3.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.3.2. Lutte contre la criminalité organisée en Suisse	
8.4. Lutte contre la corruption et entraide judiciaire internationale	125
8.4.1. Lutte contre la corruption	
8.4.2. Cas de procédures d'entraide judiciaire internationale en cours (argent de la corruption et argent des potentats)	
<b>9. Développement humain et droits de l'homme</b>	
9.1. Lutte contre le VIH/sida	133
9.1.1. Rencontre de haut niveau aux Nations unies	
9.1.2. 10 <sup>e</sup> anniversaire de l'ONUSIDA	
9.1.3. 16 <sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, Toronto	
9.2. Organisation mondiale de la santé (OMS)	135
9.2.1. 59 <sup>e</sup> Session de l'Assemblée mondiale de la santé	
9.2.2. Rapport de la Commission sur les droits de la propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique	
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	137
9.3.1. Application des normes du travail	
9.3.2. Nouvelle Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	
9.3.3. La relation de travail	
9.3.4. Le cas du Myanmar	
9.4. Le Conseil des droits de l'homme	139
9.4.1. 1 <sup>re</sup> Session du Conseil des droits de l'homme	
9.4.2. 2 <sup>e</sup> Session du Conseil des droits de l'homme	
9.4.3. 3 <sup>e</sup> Session du Conseil des droits de l'homme	
9.4.4. Sessions extraordinaire du Conseil des droits de l'homme	
9.4.5. Premières réactions	
9.5. Les rapports du Conseil fédéral sur les droits humains	146
9.5.1. Rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme (2003-2007)	
9.5.2. Rapport du Conseil fédéral sur les activités de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme menées en 2005	

---

## 10. Environnement et développement

---

10.1. Développement durable	149
10.1.1. 14 <sup>e</sup> Session de la Commission du développement durable des Nations unies (New York, 1 <sup>er</sup> -12 mai 2006)	
10.1.2. Rapport sur l'état de la mise en œuvre de la « Stratégie 2002 pour le développement durable »	
10.1.3. Renouveau de la « Stratégie 2002 pour le développement durable »	
10.1.4. Empreinte écologique de la Suisse	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	154
10.2.1. 12 <sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC et 2 <sup>e</sup> Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Nairobi, 6-17 novembre 2006)	
10.2.2. Rapport Stern sur l'économie du changement climatique	
10.2.3. Loi sur le CO <sub>2</sub> : débat aux Chambres fédérales au sujet de la taxe	
10.2.4. Politique énergétique de la Suisse : une autre composante de la politique climatique	
10.3. Convention sur la diversité biologique	164
10.3.1. Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique	
10.3.2. Réunion des parties au Protocole de Cartagena pour la prévention des risques biotechnologiques	
10.3.3. Révision de la Loi sur les brevets	

---

## 11. Politique de paix et politique de sécurité

---

11.1. Politique de paix	175
11.1.1. Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.1.2. Politique suisse de promotion de la paix : rapport et chiffres 2005	
11.2. Politique de sécurité	179
11.2.1. Organisations multilatérales de sécurité (OSCE et PPP)	
11.2.2. Armes de destruction massive : position de la Suisse	
11.3. Lutte contre les armes légères et de petit calibre	181
11.3.1. Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et nouvel instrument d'identification et de traçage de ces armes	
11.3.2. Sommet ministériel sur la violence armée et le développement (Genève, 7 juin 2006)	
11.4. Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	183
11.4.1. 7 <sup>e</sup> Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Genève, 18-22 septembre 2006)	
11.4.2. Les mines antipersonnel et les acteurs armés non étatiques	
11.4.3. Ratification du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	

---

## 12. Politique d'asile et questions migratoires

---

12.1. Politique internationale en matière de migration	187
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.1.3. Politique extérieure suisse	

12.2. Politique d'asile	190
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Approbation de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Référendum et issue de la votation	
12.2.4. La jurisprudence de la CRA	
12.2.5. La prise en charge des requérants déboutés	
12.2.6. Les 523 requérants « vaudois »	
12.3. L'admission dans la politique de migration	198
12.3.1. Evolution des entrées en Suisse	
12.3.2. Approbation parlementaire de la LEtr, référendum et issue de la votation	
12.4. Politique d'intégration	200
12.4.1. Rapport de l'ODM sur l'intégration des étrangers	
12.4.2. Naturalisations	
12.4.3. Vote des étrangers	

## 2<sup>e</sup> partie : Statistiques

---

### A. Données statistiques disponibles sur Internet

---

A.1. Flux commerciaux	205
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	
A.2. Flux financiers	208
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composantes des flux financiers à long terme destinés aux pays en développement	
A.3. Flux d'aide au développement	213
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	

---

### B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement

---

217

---

### C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement

---

C.1. Faits saillants des relations de la Suisse avec les pays en développement	229
C.1.1. Relations de la Suisse avec les pays les moins avancés (PMA)	
C.1.2. Relations de la Suisse avec le continent latino-américain	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	231
C.2.1. Vue d'ensemble du commerce extérieur de la Suisse et place des pays en développement et en transition	

C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et les autres pays	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	236
C.3.1. Investissements directs à l'étranger	
C.3.2. Placements dans les banques suisses	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays de l'Europe de l'Est	240
C.4.1. Aide aux pays de l'Est	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	252

---

## Index

---

254

---

## Abréviations

---

273

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (valable pour les apports jusqu'au 31 décembre 2004)	279
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD (valable pour les apports depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)	281

---

# Introduction

Dans un monde en mutation,  
quel positionnement pour la coopération au développement ?

---

**S** I L'OBJECTIF de l'Annuaire est de présenter les principaux événements qui ont trait à la politique de développement de la Suisse, il lui appartient également de les replacer dans le cadre des mutations de la scène internationale et de mesurer leurs conséquences dans le domaine de la coopération et du développement. Depuis le début des années 1990, on ne peut qu'être frappé par la perceptible évolution des rapports de force entre Etats.

---

## Les Etats de l'Europe de l'Est, un processus de transition à vitesse variable

---

En mai 2004, l'Union européenne s'élargit à huit nouveaux Etats, les Pays baltes (Lituanie, Lettonie et Estonie) et cinq pays d'Europe centrale (Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie et Slovénie). En 2007, ce sont la Roumanie et la Bulgarie qui font leur entrée. Pourtant, seul un tiers des 27 pays en transition sont considérés, par la Commission européenne, comme des Etats de droit stable et jouissant d'une économie de marché compétitive, qui justifie leur entrée dans l'Union. Quinze ans après la chute du Mur de Berlin, les réformes politiques et économiques ne sont pas achevées pour la plupart des pays qui présentent des caractéristiques très hétérogènes. La situation sociale, politique et économique demeure fragile dans les pays de l'Europe du Sud-Est (ex-Yougoslavie), ainsi que dans de nombreux pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI), notamment en Asie centrale (Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizistan) et du Sud-Caucase (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan).

La Suisse, dont les premières activités de coopération au développement dans cette région datent de 1990, s'est dotée, en novembre 2006, d'une loi pour ses activités de coopération. C'est cette base légale qui permet la présentation ultérieure de demande de crédits au Parlement. Adoptée à une large majorité par les Chambres fédérales, la loi a été contestée par l'Union démocratique du centre (UDC), qui a lancé un référendum. Soumis au vote populaire, le texte a finalement été approuvé en automne 2006 par une faible majorité du peuple suisse (53,4% des voix). La nouvelle loi concerne deux formes d'aide de la Suisse : d'une part, elle permet la poursuite de l'aide à la transition (aide au développement traditionnelle) apportée aux pays en développement de l'Europe de l'Est (Europe du Sud-Est, Asie centrale et Sud-Caucase). D'autre part, elle pose les fondements juridiques de la contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie.

La coopération au développement, en Suisse comme ailleurs, a ainsi adapté ses instruments au nouveau contexte des pays de l'Est. En 2005, le Comité d'aide au développement (CAD) a également revu la liste des pays bénéficiaires des aides publiques. Initialement composée de deux parties, les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) et ceux bénéficiaires de l'aide

publique (AP), la liste ne possède plus qu'une partie. Le Belarus et l'Ukraine ont été intégrés à la nouvelle liste des pays bénéficiaires de l'APD. Les autres pays, bénéficiant par le passé de l'AP, n'apparaissent plus dans les statistiques du CAD (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Russie et Slovaquie). Cette simplification statistique implique subrepticement une nouvelle perception de ces Etats.

## Montée en puissance de nouveaux acteurs internationaux: la Chine et l'Inde

---

Plus récemment, l'émergence de quelques «pays du Sud», couramment évoqués sous le vocable «BRIC» (Brésil, Russie, Inde et Chine), attire l'attention. Leur produit intérieur brut cumulé devrait, si leur croissance continue au rythme actuel, dépasser dans une trentaine d'années celui des six principales économies actuelles (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni et Italie). Certes, ces économies restent fragiles et leur marché volatile, mais le poids politique de ces Etats se renforce d'année en année. En 2006, le Conseil fédéral a adopté des stratégies spécifiques pour la politique économique de la Suisse à l'égard des «BRIC». Le chapitre introductif du *Rapport de politique extérieure 2006*<sup>1</sup> s'intéresse à leur importance économique au niveau mondial et à leurs incidences pour la Suisse.

L'émergence de ces nouvelles puissances économiques ne va pas sans répercussions sur d'autres régions en développement. Pour illustrer cette problématique, des chercheurs de l'OCDE ont tenté de mesurer l'impact et l'influence de la Chine et de l'Inde sur le continent africain: «Par leur taille, le rythme phénoménal de leur croissance, leur boulimie en ressources naturelles et l'augmentation de leur puissance économique et politique, elles vont forcément remodeler l'économie mondiale et peser sur les règles du jeu de cette dernière.»<sup>2</sup> L'étude pose le constat que les pays africains ne sont pas seulement des spectateurs du bond économique de la Chine et de l'Inde, ils en sont également les protagonistes. La puissance économique de ces deux géants asiatiques influence dès à présent les schémas de croissance des pays africains, particulièrement des pays exportateurs de pétrole et de produits de base. Et force est de constater que certains pays africains délaissent aujourd'hui leurs partenaires traditionnels de l'OCDE au profit de ces deux puissances. Le volume des échanges commerciaux en est une illustration frappante: entre la Chine et le continent africain, ils ont été multipliés par 50 entre 1980 et 2005; de 12,39 milliards de dollars en 2002, ils ont atteint 40 milliards en 2005 et 50 milliards en 2006<sup>3</sup>.

Le Forum Chine-Afrique qui s'est tenu à Pékin en novembre 2006 confirme encore ce renversement d'alliance. Peu de médias ont relayé l'événement, et pourtant 48 chefs d'Etat (sur 53 pays africains) ont répondu à l'appel du président de la République populaire de Chine, Hu Jintao. Comme le relève un article de *L'Hebdo*, les relations ne sont pas uniquement commerciales: «Pékin entend contribuer au développement du continent noir où il déplace des milliers de travailleurs et de coopérants dans tous les secteurs: construction (de routes, de voies ferrées, de bâtiments officiels, de complexes hôteliers ou locatifs),

<sup>1</sup> Conseil fédéral, *Rapport sur la politique économique extérieure 2006* du 10 janvier 2007 (FF 2007 851).

<sup>2</sup> A. Golstein, N. Pinaud, H. Reisen et X. Chen, *L'essor de la Chine et de l'Inde. Quels enjeux pour l'Afrique ?*, Etudes du Centre de développement, Paris, OCDE, 2006.

<sup>3</sup> «Comment la Chine a conquis les Africains», *L'Hebdo*, 25 janvier 2007.

santé (ouverture d'hôpitaux et de dispensaires, apport de médicaments génériques, de médecine chinoise, vaccination, prévention contre le sida et le paludisme), échanges culturels (des milliers de bourses d'études pour étudier en Chine, des semaines culturelles chinoises en Afrique). »<sup>4</sup>

Cette situation nouvelle pose de nombreuses questions: Quels sont les effets sur l'environnement d'une forte et rapide augmentation de la demande en ressources naturelles (matières premières et pétrole)? Quelles sont les conséquences sur les marchés locaux de l'importation massive de produits *made in China*? Comment gérer le caractère asymétrique de ces nouveaux échanges et de nouvelles dépendances? Comment les anciennes métropoles coloniales vont-elles reconsidérer leur offre et leur attitude envers les pays africains? Comment s'assurer que les nouvelles conceptions et pratiques de la coopération au développement établies dans le cadre du CAD (déclarations de Rome sur l'harmonisation de l'aide et de Paris sur l'efficacité) puissent garder de leur validité dans ce nouveau contexte?

Telles sont quelques-unes des principales questions auxquelles sont confrontés les acteurs traditionnels de la coopération au développement. Changeons maintenant d'échelle et intéressons-nous aux enjeux de politique suisse en la matière.

### La coopération au développement suisse: les échéances politiques de 2007

---

L'année 2007 est une année cruciale pour la coopération au développement de la Suisse. Si elle bénéficie d'une bonne image et d'un fort soutien auprès de la population suisse, la coopération a subi, ces dernières années, de fortes attaques des milieux conservateurs. Ceux-ci cherchent à lui «couper les ailes» en tentant de diminuer son financement et de la discréditer dans son fonctionnement en utilisant des arguments techniques.

En 2007, dans un climat politique tendu, le cadre financier de l'aide publique au développement (APD), pour les quatre ou cinq années à venir, va être défini par le Parlement. En effet, pas moins de cinq nouveaux crédits-cadres doivent être approuvés dans le courant de l'année 2007, destinés à l'aide humanitaire, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à la coopération en Europe de l'Est, aux mesures de politique économique et commerciale (SECO) et, enfin, à la coopération technique et à l'aide financière destinées aux pays du Sud (DDC). S'ajoutent à cette dimension financière les répercussions politiques que le rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats, rendu public en décembre 2006, ne manque pas de soulever<sup>5</sup>.

Les débats parlementaires en 2007 liés à l'attribution des montants consacrés à la coopération au développement sont importants du point de vue de la politique nationale. Ils permettront de «sentir» les positions des uns et des autres par rapport à ce volet de la politique extérieure de la Suisse et donneront quelque indication sur la volonté de l'engagement helvétique dans le domaine de la coopération internationale. Avec un pourcentage de 0,44% de son revenu national brut (RNB) consacré à l'APD, rappelons que la Suisse se situe en 11<sup>e</sup> position des 22 pays membres du CAD. Il est vrai que l'amélioration de ce pourcentage est le fait d'une nouvelle

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Commission de gestion du Conseil des Etats, *Cohérence et conduite stratégique des activités de la DDC*, 8 décembre 2006.

comptabilisation de l'agrégat de l'APD, mais force est de constater que de nombreux pays interprètent librement cette définition émise par le CAD.

L'engagement financier que consent un Etat n'échappe pas à l'attention de la communauté internationale. La Suisse joue donc là son «image». Les pays industrialisés, qui assurent l'essentiel du financement de l'APD, tiennent à une répartition équitable. Mais pour qu'il y ait vraiment équité, il faudrait que les pays particulièrement riches s'engagent plus que les autres. De ce point de vue, il apparaît que la Suisse a encore des efforts à fournir du fait de son niveau de vie.

## Elargissement de la question du financement du développement: dossier de l'Annuaire 2007

---

La question du financement du développement est au cœur des débats de la coopération internationale. Trop souvent pourtant, cette notion est interprétée de façon restrictive par le biais de l'aide publique au développement (APD), vision partielle car ces flux d'aide sont souvent dérisoires en rapport avec d'autres flux financiers internationaux ayant également un impact sur le développement, comme les investissements étrangers. Les montants d'APD (108 milliards de dollars en 2005) sont également relativisés en comparaison des rapatriements de fonds effectués par des travailleurs migrants, transferts qui, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), totalisent près de 167 milliards de dollars en 2005.

En 2002, la Conférence de Monterrey a eu le mérite d'établir un plan d'action global permettant d'identifier les principales sources de financement favorisant le développement. Sans nier l'importance de l'aide publique au développement, la conférence pose le constat qu'aucune aide extérieure, aussi massive soit-elle, ne pourra jamais remplacer les réformes fondamentales nécessaires aux économies nationales. La principale avancée de la Conférence de Monterrey est d'appréhender de manière plus large le financement du développement par l'identification de six domaines d'action complémentaires. A l'aide publique au développement, qui reste un apport central pour la coopération au développement, s'ajoutent la mobilisation des ressources nationales, les mécanismes de financement novateurs (comme le prélèvement de nouvelles taxes sur le kérosène, les billets d'avion ou les armes), les investissements étrangers, la question de la dette (et par là du désendettement), ainsi que le commerce international. Ainsi, cinq ans après la Conférence de Monterrey, le prochain dossier de l'Annuaire (parution en automne 2007) établira une esquisse des initiatives et des progrès dans ce domaine.

\* \* \*

Le comité de rédaction tient à remercier vivement les auteurs des textes publiés dans ce nouveau volume de l'*Annuaire suisse de politique de développement*, ainsi que les nombreux spécialistes de l'Administration fédérale, des ONG de développement et des milieux académiques qui, par leur relecture critique ou leurs précieux conseils, assurent à notre publication sa rigueur. Notre gratitude va également à celles et ceux qui contribuent à la conception, à la réalisation et à la traduction de cette publication. C'est grâce à la compétence et à l'engagement de toutes et tous que la fiabilité de cet ouvrage de référence est ainsi garantie.

Catherine Schümperli Younossian  
*Directrice de la rédaction*